

---

cette voie. D'ailleurs, la réalisation d'un tel concept par la création d'une autorité internationale a donné lieu à une confrontation très grave entre pays développés et pays en voie de développement.

Dans l'intérêt de la justice internationale aussi bien que dans son propre intérêt, le Canada doit, en tant que producteur minier, consentir un effort maximal pour obtenir l'établissement d'un organisme international fort et économiquement viable.

Enfin, tous les États sont devenus plus conscients de la nécessité d'une gestion rationnelle des océans, par opposition au laissez-faire du passé.

Nous espérons que la Conférence endossera les concepts canadiens de protection du milieu marin tels qu'ils ont été appliqués dans l'Arctique, le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy et ailleurs, et qu'elle en étendra l'application à l'échelle internationale.

Nous pouvons rechercher à la Conférence de Genève des progrès sensibles d'une ampleur telle que nous devrions voir clairement les grandes lignes de la "solution globale" et prévoir le moment de son adoption.

Comme mes collègues et moi-même l'avons dit à maintes reprises depuis la rencontre de Caracas, si la Conférence devait échouer ou s'attarder dans un débat stérile, nous réévaluerons toutes nos options pour décider, à la lumière des circonstances, comment résoudre au mieux nos problèmes les plus urgents.

---

S/C